

Dans le cadre du projet de recherche franco-japonais
« Le Théâtre français au prisme des notions de "public" et de "privé" »
(*Reconsidering the Aspects of the "Publicness" in French Theatre*)
2018-2021

Université Waseda, Université Meiji, Université de Tokyo, Université Paris Nanterre
(Unité de recherche « Histoire des arts et des représentations »)

2^e Journée d'étude

Scènes publiques, intérêts privés : L'interpénétration des systèmes de production théâtrale

Mardi 17 mars 2020, de 9h à 17h
Institut national d'histoire de l'art

Salle Vasari (1^{er} étage)

Présentation du projet

Au Japon, c'est à partir des années 1990 surtout que les débats sur le caractère « public » du théâtre se sont animés. On assistait l'époque à l'aménagement d'équipements culturels spécialisé en arts de la scène à l'initiative des collectivités territoriales japonaises, mais aussi à la parution de la traduction anglaise (1989), puis japonaise (1994) de *L'Espace public* de Jürgen Habermas (la traduction française datant de 1988). Ces débats portaient d'une part sur les caractères spécifiques de ces théâtres publics en cours d'éclosion, par opposition aux théâtres privés concentrés notamment à Tokyo comme aux salles publiques existantes mais dont la vocation principale restait la location d'espaces, d'autre part sur les fondements du soutien public apporté au théâtre. Ainsi tentaient de s'élaborer les fondements et la doctrine d'un théâtre véritablement « public ».

En France, l'intervention publique en matière théâtrale s'inscrit dans une longue histoire. Cependant, c'est surtout à partir des années 1970, alors que de nouvelles générations issues de la « décentralisation dramatique » lancée sous la IV^e République recueillent et interprètent l'héritage de Jean Vilar, que l'usage du terme « théâtre public » se généralise et tend à remplacer celui de « théâtre populaire ». Dans la construction de l'État-providence de l'après-guerre, puis grâce à l'impulsion d'André Malraux au ministère des Affaires culturelles de la Ve République, nombre d'équipements culturels ont été aménagés comme dans d'autres pays d'Europe occidentale, dont le financement reposait sur la coopération entre l'État et les collectivités territoriales, dans la perspective de ce que le vocabulaire politique ne nommait pas encore la « démocratisation culturelle » : parmi d'autres arts

moins subventionnés, le théâtre devint ainsi une branche du service public. Aujourd'hui encore, en France, le financement public de la culture est l'un des plus élevés au monde *per capita*. Le pays est doté d'un riche réseau de théâtres dits publics, dont les personnels et les spectateurs considèrent souvent que cette propriété constitue un acquis intangible, bien que les frontières de l'appellation soient sans cesse remises en question : le théâtre est envisagé comme chose publique, *res publica*, patrimoine vivant et bien commun d'un peuple, à l'entretien et au développement duquel une importante responsabilité incombe aux autorités de l'État, des agglomérations, des départements et des régions.

Ce projet de recherche s'intéresse aux conditions dans lesquels de telles prémisses ont été posées. Il a pour objectif de saisir, d'analyser et de décrire le processus dans lequel le caractère « public » d'un large secteur du théâtre français — le mot théâtre étant pris ici au sens large, incluant diverses formes d'expression performative — s'est forgé non sans ménager des recoupements et des compromis avec les acteurs, les usages, les règles qui relèvent de la sphère du droit « privé ». L'analyse prend donc en compte non seulement ledit « théâtre public » mais aussi le « théâtre privé » — également susceptible de recevoir des subventions ou le produit d'une taxe parafiscale — dans lequel la notion de public intervient toujours au sens de collectivité de spectateurs. Elle rencontre encore les notions de sphère publique et d'espace public (au sens habermassien) et les questions relatives au droit d'auteur, puisque la propriété intellectuelle chevauche elle-même la frontière entre domaine public et patrimoine privé. Centrée sur le cas de la France, elle s'enrichira de comparaisons avec les conceptions japonaises. Tout en privilégiant le genre théâtral, la recherche n'en fera pas moins des incursions dans les champs de la danse ou de l'art lyrique.



Théâtrales Tout Thérain (Oise), 2012. Photo : Hugo Mallon - droits réservés

Programme de la journée d'étude

Matin

9h : Café et thé d'accueil des participants

9h30 : **Introduction** par Shintaro Fujii (Waseda) et Emmanuel Wallon (Nanterre)

10h : **Table ronde 1 – L'héritage en usufruit**

Modération : **Christian Biet**, professeur d'études théâtrales à l'Université Paris Nanterre

- **Kaori Oku**, professeure assistante en littérature française à l'Université Meiji:
« La Comédie-Française au XVIIIe siècle, ou les privilèges publics d'une entreprise à but lucratif ».
- **Pierre Frantz**, professeur de littérature française à l'Université Paris-Sorbonne :
« Du clientélisme au mécénat et du divertissement aristocratique au théâtre civique ».
- **Keiko Kawano**, postdoctorante pour la recherche à l'étranger, Société Japonaise pour la Promotion de la Science (JSPS) : « Éveiller l'intérêt du public selon Diderot ».
- **Patrick de Vos**, professeur d'études théâtrales à l'Université de Tokyo :
« La dynastie des Ichikawa Danjûrô : institution immatérielle ou maison de production ? »

• 11h30 : **Table ronde 2 – Les devenirs de l'hybridation**

Modération : **Sabine Quiriconi**, maîtresse de conférences en études théâtrales à l'Université Paris Nanterre

- **Emmanuel Wallon**, professeur de sociologie politique à l'Université Paris Nanterre :
« Au marges de l'institution ; des salles alternatives aux "tiers-lieux" »
- **François Ribac**, maître de conférences en sociologie à l'Université de Bourgogne :
« Avignon : les circuits croisés de la programmation ».
- **Frédéric Biessy**, directeur général de La Scala :
« Le cas Scala : une scène parisienne à la rencontre du public et du privé ».
- **Anne Kuntz**, directrice de production au Théâtre du Rond-Point :
« Le Rond-Point : carrefour des écritures, convergence des esthétiques ? ».
- **Manoel Silvestre Friques**, professeur à la Escola de Engenharia de Produção de l'Université de Rio de Janeiro (Unirio) :
« L'économie mixte des compagnies dans le théâtre carioca ».

13h-14h : **Discussion autour d'un buffet**

Après-midi

14h : **Table ronde 3 – La privatisation de la censure**

Modération : **Christophe Triaux**, professeur d'études théâtrales à l'Université Paris Nanterre

- **Martial Poirson**, professeur en études théâtrales à l'Université Paris 8-Saint-Denis :
« La scène française contemporaine au défi de la "diversité" ».
- **Shintaro Fujii**, professeur en études théâtrales à l'Université Waseda :
« La représentation empêchée : contestations et controverses autour d'œuvres contemporaines ».
- **François Lecercle**, professeur de littérature comparée à l'Université Paris-Sorbonne, et **Daniel Veron**, co-délégué de l'Observatoire de la liberté de création :
« De la censure à la surveillance : les nouvelles bornes de la liberté scénique ».

16h-17h : **Cocktail de clôture**

Échanges sur les prochaines étapes de la recherche.



Comité scientifique : Shintaro Fujii, Kaori Oku, Sabine Quiriconi, Christophe Triaux, Patrick de Vos, Emmanuel Wallon

Coordination : Shintaro Fujii, Emmanuel Wallon

Remerciements à Alessandra Cava (HAR)